

LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DE LA « FONDATION UNIVERSITAIRE DE BELGIQUE »,
DU « CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE » DE FRANCE
ET HONORÉE
D'UNE SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE BELGIQUE

Fondateurs :

MM. MARIGNAN, PLATON, PROU et WILMOTTE

Directeurs :

MM. R. BOSSUAT, M. DELBOUILLE, M^{me} Rita LEJEUNE,
MM. E. PERROY, Y. RENOARD et F. VERCAUTEREN

Secrétaires de Rédaction :

M^{me} M. BRUWIER, M. M. THOMAS

TOME LXIX

(4^e SÉRIE — TOME XVIII)

VOLUME JUBILAIRE

1888 - 1963

LA RENAISSANCE DU LIVRE

Tradition hagiographique et culte de Saint Dagobert, roi des Francs

Le culte de Saint Dagobert est né sur le fisc royal de Stenay-sur-Meuse, plus exactement dans l'oratoire du domaine élevé au VII^e siècle et consacré à Saint Rémi. C'est là que le roi avait été inhumé ; c'est autour de son tombeau que se fixa la double tradition de son dévouement à l'égard de l'Eglise et de l'assassinat qui avait mis fin à ses jours. La conjonction de ces deux données explique la réputation de martyr qui adhéra de bonne heure à la mémoire de Dagobert : ainsi en avait-il été avant lui de Saint Sigismond (1). Mais tandis que le souvenir précis de la personnalité du roi des Burgondes ne se perdit point, celui du Mérovingien disparut très tôt, si bien que le saint roi ne fut longtemps qu'un nom.

L'acte créateur de son culte ne nous a été transmis qu'à une date tardive par deux sources. L'une est le récit, sur lequel on reviendra plus loin, consacré à la vie et aux mérites de Saint Dagobert : l'auteur rapporte que Charles le Chauve aurait visité le tombeau du roi et prescrit de placer le sarcophage dans l'église plus vaste qu'il donna l'ordre de construire, fondant en outre un chapitre de chanoines chargés de la desservir ; à ce passage de Charles à Stenay, l'hagiographe rattache pareillement l'institution, « sur l'ordre du

(1) On pourra se reporter à notre étude « Zur Frage der heiligen Könige : Heiligkeit und Nachleben in der Geschichte des burgundischen Königtums » *DA* 14, 1958. Le présent article qui ne prétend point épuiser le sujet, voudrait être un nouveau jalon dans cette enquête sur les saints rois du haut Moyen Age.

roi, d'accord avec les évêques », de la fête de Saint Dagobert, le jour anniversaire de sa mort, soit le 23 décembre. Dans sa forme assez maladroite et peu précise, notre récit suggère au moins qu'une translation des reliques a pu être sinon réellement effectuée, du moins annoncée et que le culte de Dagobert dériverait ainsi de l'initiative de Charles le Chauve. Cette hypothèse peut prendre quelque consistance si l'on tient compte d'une deuxième source : une note du cartulaire de l'abbaye de Gorze valant comme essai d'interprétation de ce qui s'était passé à Stenay et peut-être aussi comme tentative de présenter correctement les rites qui y avaient été accomplis (2). Elle parle en effet de l'*inventio*, c'est-à-dire de la découverte du sarcophage qui contenait la dépouille de Dagobert et de la *sublevatio* de celle-ci, donc d'une exaltation des reliques. Ces diverses données composent à peu près l'image d'une translation, et donc de la canonisation telle qu'elle était pratiquée avant le XII^e siècle. La même source précise que ces rites furent accomplis le 10 septembre 872.

Qu'en penser? Avec prudence nous dirons que rien n'interdit de retenir les éléments mis en œuvre par les deux sources. L'institution d'une « fraternité de chanoines » dans une chapelle royale est un fait normal (3). Elle se trouve indirectement confirmée par la fondation, à l'initiative de la reine Richilde vers 874, de l'abbaye de moniales de Juvigny tout près de Stenay, sur des biens qui appartenaient peut-être à la famille des Bosonides (4). La présence de Charles le Chauve à Stenay le 10 septembre 872 n'a en soi rien d'in vraisemblable, à quelques jours près : au début du mois le roi résidait à Gondreville où se tenait un plaid général et nous savons par les Annales de Saint Bertin qu'il se rendit

(2) Éd. Dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, I (1728) preuves, col. 469.

(3) Illustré p. ex. par la fondation du chapitre chargé de desservir la chapelle palatine de Compiègne (Dipl. du 5 Mai 877, n^o 425, de l'éd. de G. TESSIER).

(4) Dom CALMET, I, 754. Sur les possessions des Bosonides dans la localité toute proche de Quincy, Ch. E. PERRIN, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine*, 1935, 173-8.

ensuite par bateau dans l'Ardenne (5). Le voyage, nécessairement, le fit passer par Stenay où il a sans doute rendu officiel un culte qui était en train de naître, soit pour promouvoir la chapelle locale, soit pour glorifier l'ancienne lignée royale à laquelle les Carolingiens avaient pris l'habitude de se rattacher. Peut-être, mais peut-être seulement, avons-nous ici le sens profond de la canonisation de Saint Dagobert par un roi, agissant, il est vrai, au nom du peuple chrétien. Comme tel, l'acte demeure unique en son genre au IX^e siècle.

De la première phase du culte introduit par la translation du 10 septembre 872, nous ne savons rien, si ce n'est qu'il demeura confiné dans son église d'origine. Verdun et sa région, la « villa » de Stenay semblent avoir cependant joué au cours des années 985-988 un rôle assez important dans les relations entre la France et l'Empire et dans les conflits des factions de l'aristocratie lorraine (6), pour qu'on puisse s'expliquer la présence de la fête de Dagobert à la date du 23 décembre sur le calendrier du psautier de la reine Emma, épouse du roi Lothaire, source qu'on ne connaît d'ailleurs qu'indirectement par le témoignage de Mabillon (7).

Un second jalon de cette histoire apparaît dans la deuxième moitié du XI^e siècle où l'église de Stenay sort brusquement de l'obscurité grâce au duc de Basse Lorraine, Godefroi le Barbu. Ce puissant feudataire avait épousé en secondes noces la veuve de Boniface de Toscane, Béatrice, qui appartenait à la Maison de Bar et dont la dot était assise à Stenay, à Mouzon et dans la châtellenie de Briey. L'intérêt qu'ils portaient l'un et l'autre à la réforme de l'Église est bien connu et explique qu'ils aient préféré remplacer à Stenay

(5) La prestation du serment de fidélité des évêques et des grands laïcs eut lieu le 9 septembre : *M.G. Cap.* II, 342. L'arrivée du roi à Stenay peut difficilement avoir eu lieu le lendemain, mais plus probablement un des jours suivants.

(6) Voir RICHER, L. III, ch. 101 et suiv. et GERBERT, *Lettres* (éd. HAVET) n^o 103 et n^o 120.

(7) *Annales Benedictini* I (1703), 552. Au temps de Mabillon le psautier se trouvait à Reims.

le chapitre séculier par un prieuré bénédictin. La charte de fondation (8) datée de 1069, nous apprend que le patronyme de l'église avait changé; ce n'était plus St Rémi, mais ((depuis quand?) St Dagobert. On y lit aussi que les moines qui s'installèrent à Stenay venaient de l'abbaye de Gorze à laquelle Godefroi attribuait la propriété du prieuré et de toutes ses pertinences; il y ajoutait l'église voisine de Mouzay et une très importante attribution de dîmes. Est-ce pour confirmer leurs titres à ces prestations que les moines de Gorze forgèrent un « décret » du comte Regnier (de Hainaut?) concédant les dîmes de Stenay et de Mouzay, aux chanoines « qui servaient Dieu et le très saint roi Dagobert » (9)? Si la forme absolument insolite du document suggère une falsification, le texte lui-même apporte un nouvel élément à la tradition du saint roi: la protection de Stenay et de Mouzay qu'il aurait assurée aux temps des invasions normandes. Ainsi Dagobert n'est pas invoqué comme protecteur d'un grand ensemble territorial, mais il fait figure de génie tutélaire d'une petite région: jamais il ne s'élèvera au-dessus de ce plan modeste (10). La *Vita S. Dagoberti regis Francorum* (11) vers laquelle il faut nous tourner à présent sera-t-elle capable de faire sortir le saint de son effacement?

*
* *

(8) Ed. Dom CALMET *op. et loc. cit.* ou A. D'HERBOMEZ, *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, Paris 1898, n° 138, p. 240.

(9) Ed. Dom CALMET, *op. cit.* pr. col. 313.

(10) Modestie telle qu'on ne trouve même pas la mention du patronyme du prieuré dans un grand nombre de documents qui le concernent. Pour nous en tenir aux documents du cartulaire de Gorze, nous ne l'avons rencontré que dans une charte de Godefroi de Bouillon (D'HERBOMEZ n° 139, p. 242). Il ne figure ni dans les confirmations des possessions de Gorze données par Pascal II en 1108 (n° 145, p. 254) et Innocent II en 1130 (n° 152, p. 270) ni dans les chartes des archevêques de Trèves, Bruno (1124, n° 148, p. 258) et Hillin (1157, n° 174, p. 303) organisant la vie paroissiale à Stenay. Rappelons à ce sujet que Stenay est compris dans l'archidiaconé de Longuyon, subdivision de l'archevêché de Trèves, ce qui explique certains faits que nous rencontrerons plus loin.

(11) Ed. B. KRUSCH, *SRM II*, p. 509 et suiv., d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, lat. 6263 et lat. 9422, tous deux du XII^e siècle; le second provenant de l'abbaye Notre

L'hagiographie qui entreprit de raconter la vie de St. Dagobert, afin de mettre à la disposition des religieux de Stenay un texte susceptible de leur fournir les lectures de l'office du jour de fête, se trouvait devant une tâche singulièrement difficile. De ce Dagobert, en effet, on ne savait rien sinon qu'il était mort de mort violente. L'auteur se mit donc en quête de renseignements complémentaires mais, ne put en trouver aucun sur Dagobert II dans les sources qu'il consulta et qui mentionnaient tout au plus le coup d'État de Grimoald et le départ du fils de Sigebert pour l'Irlande sous la garde de l'évêque de Poitiers (12). Aussi bien le seul Dagobert qui entra en ligne de compte pour l'hagiographe fut-il le troisième du nom, celui qu'on appelle couramment Dagobert le Jeune. Son règne très court (711-715) se situait à la fin du majorat de Pépin le Moyen; le roi fut en outre mêlé aux troubles qui suivirent la mort de ce dernier puisqu'il passa sous la tutelle du maire neustrien Rainfroi. Peu importe qu'il soit mort de maladie (13), notre auteur le fera mourir « martyr » puisque c'est un martyr que l'on vénère à Stenay. A partir de cette donnée, il reconstruira la vie de Dagobert en le présentant comme un prince profondément religieux, dévoué à l'Église, inspiré par Dieu. Pour se faire une idée de la manière de travailler de l'hagiographe, il y a lieu d'examiner sommairement les éléments qu'il mit en œuvre pour la composition de son récit; cet examen nous révélera peut-être quelques sources qu'il consulta.

Très exactement, Dagobert III est présenté comme fils de Childebert II, petit-fils de Thierry II et arrière-petit-fils de Clovis II et de la reine Bathilde (14). Mais l'exactitude

Dame d'Orval contient avant le texte de la Vita l'arbre généalogique du roi montrant les liens entre Mérovingiens et Carolingiens. Les éditions anciennes de la Vita procurées par le P. Al. WILTHEMIUS (S.J.) la première en 1623 (à Molsheim), la seconde en 1653 (à Trèves) sous le titre d'*Acta S. Dagoberti Regis*, sont encore intéressantes à parcourir en raison des notes réunies par l'éditeur.

(12) Voir p. ex. le *Liber Historiae Francorum* éd. S.R.M. II ch. 43, p. 316.

(13) *Aegrotans mortuus est*, *Liber Hist. Franc.* ch. 52, p. 326.

(14) Ch. 2, p. 511-2.

s'arrête là, puisqu'on apprend que Childebert II confia l'éducation de son fils à Bathilde qui vivait à Chelles : dans ce monastère, le prince aurait été instruit des degrés successifs de la perfection, comme le prescrivait la règle bénédictine. Cette donnée, tout à fait invraisemblable puisque Bathilde mourut vers 680 et que Dagobert n'était sans doute pas né à ce moment-là, semble avoir été inspirée à l'auteur par l'avènement du successeur de son héros, Chilpéric II, que l'on tira effectivement d'un monastère et à l'éducation duquel fut peut être mêlée Bathilde (15).

Au lendemain de la mort de Childebert II, les évêques et les grands laïcs du royaume se réunissent à Reims pour élire le nouveau roi. C'est alors qu'ils se souviennent du jeune Dagobert, qu'ils mandent à leur assemblée et auquel ils offrent la royauté. Un curieux échange d'idées s'engage à ce moment où s'opposent les thèmes de la *nobilitas* c'est-à-dire de l'aptitude à régner en vertu de l'hérédité royale, invoquée par les grands en faveur de Dagobert et de l'*idoneitas* ou capacité personnelle d'exercer la fonction royale que défend le Mérovingien, tout en ne se la reconnaissant point : que le pouvoir suprême passe à un autre plus qualifié que lui. Il se laisse faire cependant, accepte humblement l'élection dont il est l'objet, et reçoit la couronne avec la bénédiction de l'archevêque de Reims (16). Il accède ainsi « au siège suprême de l'ensemble de l'Empire des Francs » (17).

(15) *Liber Hist. Franc.* c. 52, p. 326, voir aussi *AA.SS.Mars* III, p. XVII.

(16) Election royale par conséquent, suivie du sacre. A noter que Pépin le Moyen, dont l'auteur avait souligné le rôle d'électeur principal lors de l'avènement de Childebert II, reste ici dans l'ombre, sans doute parce que le *Liber Hist. Franc.* n'en parlait pas à cette place. Quant à l'archevêque de Reims, notre texte l'appelle Lando. On connaît deux prélats de ce nom à Reims : l'un sous Sigisbert II, l'autre sous Thierry IV, qui était aussi en 733 abbé de St-Wandrille : c'est sans doute à lui que songe l'auteur qui, nous le verrons, consulta aussi les *Gesta abbatum Fontanellensium*.

(17) *Sublimatus est in tribunal totius imperii Francorum* (p. 514). Le terme d'*Imperium* revient au chap. 11, p. 518. Il semble qu'il

L'auteur s'attache ensuite à suivre l'itinéraire du roi. Il se déroule dans une région qui correspond d'assez près à celle où les *Annales Mettenses* avaient situé l'action de Pépin le Moyen. Paris d'abord « où les rois des Francs ont l'habitude d'exercer le pouvoir ». Cette phrase qui provient de la *Gesta Dagoberti*, montre que l'hagiographe a pleine conscience de ce que Paris était, même au temps des derniers Mérovingiens, la résidence principale des rois. Mais la même source où il est tellement question des bienfaits de Dagobert I^{er} à l'égard de Saint-Denis incite l'auteur, à signaler aussi la générosité que son descendant témoigna à l'illustre abbaye, en lui offrant la « villa » de Beracna en Hainaut (18).

On passe ensuite à Rouen où « le roi prescrit la réunion d'un concile au sein duquel il délibéra avec les grands sur les mesures à prendre en faveur des églises, des veuves et des orphelins » (19). Textuellement, le narrateur suit ici les *Annales de Metz* où cette phrase introduit la restauration des *concilia permixta* par Pépin (20). Mais la donnée générale des *Annales* se réduit ici à une seule assemblée qui se serait tenue à Rouen. Le choix de cette ville s'expliquerait peut-être parce que c'est là que se tint l'un des derniers conciles

ait été donné à l'auteur par les *Annales Mettenses* dont on a signalé à juste titre l'éclairage « impérial » dans lequel elles font paraître l'action de Pépin le Moyen (cf. WATTENBACH-LEVISON, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, II, 1953, p. 260 et suiv. et H. HOFFMANN, *Untersuchungen zur Karolingischen Annalistik*, Bonn, 1958). Les habitants du royaume sont appelés (ch. 5, p. 515) Francigènes. En rapprochant ce terme de celui d'Empire, on peut supposer que l'auteur écrit à un moment où « Francigène » s'appliquait encore aux habitants de tout le royaume (A ce sujet : M. LUGGE, *Gallia und Francia im Mittelalter*, Bonn 1960).

(18) L'abbaye de Saint-Denis possédait en Hainaut des biens qu'elle reçut des derniers Mérovingiens (cf. le *D. Kar.* I de 775, n° 101, p. 75 de l'édition des *M.G.H.*) et des évêques de Cambrai (relevé dans une bulle du pape Lucius III, *J.L.* 14887, *PL.* 201, col. 1205). La « villa » de Beracna (Braegny ou Braine ou Saint Denis en Broquerie), si elle appartient jamais à l'abbaye, était en tout cas perdue à la fin du XII^e siècle. Je remercie mon ami Jean SCHNEIDER qui a bien voulu me donner ces précisions.

(19) Ch. 8, p. 516.

(20) A. 692, p. 14 de l'éd. *SRG* de LÖWENFELD.

mérovingiens (21) ; peut-être s'imposait-il aussi en fonction de ce que l'auteur se proposait de rapporter : la plainte élevée par l'abbé Hugues de Saint-Wandrille contre le maire du palais Childéric qui détenait injustement le monastère de Fleury en Vexin fondé par Pépin le Moyen et soumis par lui à Saint-Wandrille. La source qui paraît ici en filigrane est sans doute la Geste des abbés de Fontanelle qui rapporte effectivement la fondation de Fleury par Pépin ainsi qu'un grand nombre de ses largesses (22). Elle fait pareillement état des générosités de Dagobert III et de l'accroissement du temporel monastique pendant son règne (23) ; elle consacre une notice à l'abbé Hugues, petit-fils de Pépin et neveu de Charles Martel qui, déjà archevêque de Rouen, dirigea le monastère de 723 à 730, donc en réalité après la mort de Dagobert (24) mais, nous l'avons déjà vu, la chronologie est le cadet des soucis de l'hagiographe. On peut enfin lire dans la Geste des récits se rapportant à des contestations entre l'abbaye et des tiers (25). En voilà assez pour que puisse être forgé l'épisode de la querelle entre l'abbé Hugues et le « maire du palais Childéric » personnage fictif, mais qui, dans l'imagination de l'auteur cristallise peut-être le souvenir du maire et de l'aristocratie laïque qui « en ce temps-là » s'approprièrent les églises.

De Neustrie, par le Hainaut, Dagobert se rend en Frise où Saint Willibrord l'avait appelé au secours (26). Le duc des Francs Charles l'accompagne dans ce voyage. Ici encore, le narrateur ne respecte pas la réalité. Le *Liber Historiae Francorum* pouvait lui apprendre qu'après la mort de Pépin, les Neustriens firent alliance avec le duc des Frisons Radbod, que Charles Martel se tourna d'abord contre ce dernier mais qu'il se fit battre par lui, tandis que ses ennemis francs

(21) En 682 ou 692, cf. *Vita S. Ansberti* dans MABILLON *AA. OSB.* II, 1048, Voir aussi MANSI XI, 1043.

(22) Ch. 2, p. 18 de l'éd. SRG de LÖWENFELD.

(23) Ch. 6, p. 23 et ch. 7, p. 25.

(24) Ch. 8, p. 26.

(25) Ch. 7, p. 25.

(26) *Vita*, ch. 10, 517.

poussaient à travers l'Ardenne vers la Meuse et le Rhin (27). Mais en écrivant Charles, notre auteur pense sans doute Pépin dont il a lu les expéditions contre les Frisons dans les Annales de Metz ; ce sont elles qui lui ont donné le nom du castrum de Duurstede et l'élément de la fuite de Radbod (28) ; la victoire de Pépin sur ce personnage est attribuée dans notre texte à Dagobert qui rétablit en outre Saint Willibrord sur son siège épiscopal (29). A Willibrord, il était normal d'associer Boniface ; l'auteur n'y manque pas, ne craignant pas de faire de ce dernier l'« archichapelain » de Dagobert, mais sachant donner à la fin de son chapitre une indication exacte sur la dernière mission que Boniface prêcha aux Frisons.

Le roi regagne enfin les « parties orientales de son Empire », comme l'auteur des Annales de Metz l'avait écrit de Pépin « lorsqu'il eut réglé avec sagesse les affaires de l'Ouest » (30). Il rend visite à l'église Saint-Géréon de Cologne à laquelle il a l'occasion de rendre une de ses possessions en Hainaut, la « villa » de Beverna avec sa dépendance d'Adelretia qu'il avait d'abord voulu réserver à l'un de ses fidèles (31).

Cette première série d'indications nous a introduits dans la manière de travailler de l'hagiographe. Il a lu des sources se rapportant au majorat de Pépin et de Charles Martel pendant lequel se déroula le règne de Dagobert. Ces sources,

(27) Ch. 52, p. 326.

(28) Ed. SRG citée, p. 17, a. 689.

(29) Nouvelle inexactitude. Evêque d'Utrecht en 695, Willibrord a dû abandonner son siège épiscopal en 714. Il n'y est revenu qu'en 719, à titre définitif cette fois.

(30) P. 13, a. 687.

(31) *Vita*, chap. 11, p. 518 ; situées dans le pagus Lomacensis, ces deux localités sont respectivement Biesme la Colonoise et Oret, prov. Namur, ctn Fosses. Cf. Chanoine ROLAND Les pagi de Lhomme et de Condroz, *Annales Soc. arch. de Namur*, 34, 1920. Sur la persistance de souvenirs colonais en plein XIII^e siècle encore, voir D. BROUWERS. *Les cens et rentes du Comté de Namur en 1265 et 1289*, 2 vol. Namur 1910-1911, p. 140, 145, 351. Je dois ces indications à M. Félix ROUSSEAU que je remercie vivement de son obligeance.

le *Liber Historiae Francorum*, les Annales de Metz, la Geste des abbés de Saint-Wandrille lui ont fourni le cadre géographique de son propre récit ainsi qu'une somme des faits. Ces faits, il ne les reproduit pas purement et simplement; il en transpose quelques-uns et se sert des autres comme d'un miroir pour créer de toutes pièces les données qui doivent former la trame « historique » de son traité; une pareille façon d'opérer aboutit à une image complètement déformée des réalités que notre auteur avait pu côtoyer dans ses lectures. Il ne pouvait en être autrement vu les conditions initiales dans lesquelles il se trouvait; dans l'ignorance complète du sujet, comment faire autre chose que de l'à-peu-près? L'embarras du narrateur éclate lorsqu'il s'agit d'esquisser le portrait de Dagobert III: ne pouvant en donner une image homogène, il disperse à travers son texte quelques notes tirées pour le portrait physique du roi, de la vie de Charlemagne d'Eginhard, tandis que les qualités morales du saint sont celles qui avaient été prêtées à Clotaire II et à Dagobert I^{er} par des écrivains antérieurs (32). L'hagiographe est bien davantage à son aise lorsqu'il se propose de montrer dans son héros le prince de la paix. Ce thème anime le chapitre 4 du traité, plein d'un tableau naïf et idyllique du règne où se déploient la concorde, l'unanimité, la charité dont Dagobert est un vivant exemple, tandis que son peuple donne de multiples preuves de ce qu'il est bien la « nation sainte, le peuple de Dieu ». Nous sommes en plein irréalisme. Il se conjugue admirablement avec le merveilleux dont il faut à présent relever quelques éléments, en notant d'ailleurs qu'ils ne se dissocient pas des faits pseudo-historiques ou problématiques qui viennent d'être passés en revue.

Certains appartiennent au fond commun de l'hagiographie, tels, la guérison d'un démoniaque à laquelle contribue la présence du roi ou l'épisode plaisant des membres du concile de Rouen dont les sièges s'effondrent (33). Le bâton du roi

(32) Chap. 2, p. 513: EGINHARD ch. 22; chap. 7, p. 516: PSEUDO-FRÉDÉGAIRE, IV, 42 et *Gesta Dagoberti* ch. 1 et 42.

(33) Chap. 6, p. 515 et 8, p. 516.

fait s'ouvrir les portes des prisons et tomber les chaînes des captifs (34). Hésitant à rendre à Saint Géréon un bien qu'un de ses fidèles souhaitait recevoir en bénéfice, Dagobert est mis un moment dans l'impossibilité de faire un pas en avant (35). La série des prodiges se poursuit après la mort du roi : un jour qu'on célébrait sa fête, une femme osa ne pas s'y associer et prendre une quenouille pour filer ; l'outil demeura attaché à sa main (36).

A cette première sédimentation se mêlent cependant deux éléments qui sont d'une tout autre venue. Le premier nous montre les paysans du Rémois demandant à Dagobert de « jeter de sa propre main les semences dans leurs champs » ; le roi réalise leur désir et quelque temps plus tard ces semailles royales font lever de merveilleuses moissons (37). Nous avons ici une résurgence de la vieille croyance au pouvoir des rois sur la nature, particulièrement tenace puisqu'au XII^e siècle encore Saxo Grammaticus rapporte que les paysans du Nord de l'Allemagne firent toucher leur blé par le roi de Danemark Waldemar I^{er}, parce qu'ils espéraient que ce geste leur assurerait une heureuse récolte (38). Rien de plus saisissant que la présence dans notre récit d'inspiration tout ecclésiastique de cette foi dans le privilège thaumaturgique des rois en raison de leur qualité sacrée, mais cette croyance est christianisée, puisqu'il est bien précisé que c'est à la prière de Dagobert que Dieu permet l'abondance de la récolte.

(34) Chap. 10, p. 517, souvenir peut être de la vie de St Magno-bode, évêque d'Angers, contemporain de Dagobert I^{er} ; le roi ayant refusé à l'évêque la libération de prisonniers, leurs chaînes tombèrent d'elles-mêmes.

(35) Chap. 11, p. 518 ; cf. dans la *Gesta Dagoberti SRM* II, ch. 10, p. 404, l'épisode de Clotaire immobilisé sous l'influence de Saint Denis.

(36) Chap. 16, p. 522, Exemples similaires dans H. GÜNTER, *Psychologie de la légende*, traduction française, Paris, 1954, p. 266.

(37) Chap. 5, p. 515.

(38) Livre XIV, éd. SRG de HOLDER EGGER, p. 537. On pourra trouver des références complémentaires dans Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges*, 1924, p. 57-9.

Restait à raconter la mort du roi. L'hagiographe n'ayant à sa disposition aucune tradition précise, si ce n'est que Dagobert était mort de mort violente, ne craignit pas de reprendre un récit qu'on racontait sur le roi Gontran et qu'il avait pu lire dans l'histoire des Francs d'Amoin de Fleury (39) ; il l'applique avec quelques modifications à son héros. Celui-ci chasse dans la forêt de Woëvre, au lieu dit Scortia ; il s'endort sous la garde de son filleul (40) et lorsqu'il se réveille lui fait part d'un rêve ; cheminant à travers des prés il parvint à un cours d'eau qu'il franchit sur un pont de fer pour découvrir ensuite un bâtiment où se trouvait un immense trésor. A son tour son filleul lui raconte que pendant ce temps, il avait vu, lui, un petit reptile sortir de sa bouche. Il le suivit du regard et voyant qu'il ne pouvait franchir un ruisseau, il étendit son épée par-dessus l'eau ; le reptile passa de l'autre côté, disparut un instant dans un chêne puis en sortit pour revenir à son point de départ. Et d'expliquer au roi que ce reptile était l'image de son esprit auquel une vision avait été révélée en rêve. Dagobert reconnaît le lien entre les deux choses et s'endort à nouveau. Son filleul enflammé de cupidité le met à mort. Il est aussitôt puni de sa forfaiture. Le corps du roi est ramené à l'église de Stenay où ses compagnons l'ensevelissent.

Tel est, dans ses grandes lignes, le récit hagiographique dont il faut essayer encore de préciser la date de composition. Le terminus a quo est l'année 872 ; la tradition manuscrite ne commence pas avant le XII^e siècle. Entre ces deux dates l'intervalle est bien large. Il ne semble cependant pas que la *Vita* ait été rédigée très longtemps avant l'époque qui nous la conserva. Cette hypothèse peut se fonder d'abord sur le chapitre 2 relatif à l'avènement du roi, élu et sacré à

(39) Livre III, chap. 3, *PL.* 167, col. 693, d'après Paul DIACRE, *Histoire des Lombards*, III, 34.

(40) Chap. 12, p. 518. L'auteur a-t-il voulu suggérer que ce personnage, pour le moins singulier, était un de ceux que le roi avait levés des fonts baptismaux lors de la conversion des Frisons qu'il rapportait au chapitre précédent ? Wilthemius le pensait (*Acta Dagoberti Regis*, éd. de 1653, p. 67).

Reims : or, c'est en cours du XI^e siècle que s'affirma définitivement le droit des archevêques de Reims d'oindre et de couronner le roi de France (41). Si l'importance attachée à la capacité de régner n'est pas sans rappeler le célèbre discours d'Adalbéron lors de l'élection d'Hugues Capet, il ne faut pas oublier non plus que Grégoire VII et les réformateurs de l'Eglise ont combattu, dans l'Empire surtout, la royauté héréditaire ; pensons en 1077 à l'élection de Rodolphe de Souabe. L'atmosphère grégorienne inspire pareillement à l'auteur un des traits essentiels qu'il prête à son héros ; à plusieurs reprises, il nous le montre restituant aux églises les biens que les laïcs leur avaient enlevés ; ainsi apparaît-il comme le prototype du prince dévoué aux intérêts de l'Eglise, tel que le concevaient les milieux réformateurs. Nous pensons donc que la *Vita* appartient au dernier tiers du XI^e siècle. La personnalité de l'auteur nous échappe totalement, et nous ne pouvons que conjecturer après d'autres que c'est peut-être un moine de Gorze contemporain de l'abbé Henri sous l'abbatiat duquel le prieuré de Saint-Dagobert fut donné à l'illustre monastère du pays messin. L'effet essentiel du traité fut d'accréditer pour plusieurs siècles la croyance que le roi-martyr de Stenay était Dagobert III (42). La diffusion du texte demeura cependant extrêmement limitée : outre les deux manuscrits du XII^e siècle, nous ne connaissons guère que l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gielemans (1427-1487) qui nous l'aît conservé (43). Aussi bien la gloire posthume de Dagobert demeura-t-elle confinée dans une région très réduite que les différents témoignages de culte rendus au saint Roi vont nous permettre de circonscrire.

*
**

(41) A ce sujet, P.E. SCHRAMM, *Der König von Frankreich*, 2^e éd. (1960) I, 1, pp. 115-116.

(42) A titre de témoignage, relevons Aubri de Trois Fontaines : Anno DCCXIX (XV) Dagobertus iunior Francorum rex a quodam filiolo suo in silva martyrizatus, iacet apud Sathanagium (*M.G.H. Scriptores*, XXIII, 703).

(43) Analyse de la compilation dans *Analecta Bollandiana* 14, 1895.

Ces témoignages commencent dès après la rédaction de la *Vita*. Le seul texte liturgique développé que nous possédions de cette époque est la séquence *Hic est contemptor regnorum* qui chante en vingt-deux strophes de quatre vers chacune, les thèmes essentiels du traité hagiographique dont elle est comme un abrégé (44). Le poème servait certainement à la célébration de la fête du roi à Stenay dont rien d'autre n'a été conservé. Mais la fête de Saint Dagobert fut adoptée par la cathédrale et l'évêché de Verdun et se poursuivit là sans interruption jusqu'au XVI^e siècle (45). Il est toutefois regrettable que les vestiges laissés dans les livres de chœur par cette solennité, fixée au jour de la translation du roi, le 10 septembre (qui n'est cependant pas moins considéré comme son *Natale*), se bornent à de simples mentions dans les martyrologes, dans les calendriers ou à l'intérieur du sanctoral du missel ou du bréviaire. En dehors de Stenay et de Verdun, nous n'avons, pour le Moyen Age, repéré aucun autre centre de culte.

Le patronyme de Saint Dagobert n'a eu qu'une diffusion très limitée en dehors du prieuré qui portait le nom du roi. On peut cependant relever la fondation en 1570 à l'église paroissiale de Stenay d'un autel, avec chapelle, consacré à Saint Dagobert, associé à Ste Anne et St Christophe; une statue du roi en manteau fleurdelysé se trouvait au-dessus

(44) Ed. *SRM* II, 510, d'après le texte de WILTHEMIUS qui avait extrait la séquence d'un manuscrit de Stenay et *Analecta Hymnica* 44, 103-4.

(45) Aux références données par LÉROQUAIS, *Bréviaires* (T. II-V) on peut ajouter les suivantes que je dois à l'obligeance de M. le Chanoine Souplet de Verdun, auquel j'exprime ici tous mes remerciements : martyrologes de la cathédrale, de St. Airy, de St. Paul, missels du XIII^e siècle, de 1509, de 1554 (tous à la bibliothèque municipale de Verdun). D'après le bréviaire de St. Vanne (LÉROQUAIS, V. 308), fête à trois leçons, du commun des martyrs. Pas d'office propre, donc. S'il faut en croire les missels du XVI^e siècle, simple commémoration. Observation confirmée par un bréviaire de Metz du XV^e siècle (ms 588 de la Bibliothèque municipale) f. 473 (Sanctoral, 10 septembre) : *omnia de uno martyre in communi*.

de l'autel (46). C'est peut-être au cours du XVI^e siècle aussi que Saint Dagobert est devenu patron à l'église de Longwy-Haut (qui lui demeure actuellement dédiée) (47), et à celle de Machtum (dont le titre a changé au XVIII^e siècle) (48). La présence temporaire de notre saint dans cette dernière paroisse est sans doute à mettre en rapport avec un diplôme de Dagobert I^{er} pour l'abbaye de d'Oeren près de Trèves qui concédait à celle-ci entre autres la « villa Machara » appartenant au fisc royal de Remich (49) : de cette « villa » dérive l'actuel village de Machtum près de Grevenmacher sur la rive luxembourgeoise de la Moselle. Il est en tout cas tout à fait curieux de constater qu'ici encore le culte de St Dagobert est lié à un ancien domaine royal.

En ce qui concerne les reliques du saint roi, on en cite dès 1070, donc un an après la charte de Godefroi le Barbu, à l'abbaye Saint-Ghislain de Mons, sans qu'on puisse savoir par quel intermédiaire elles y parvinrent. On peut toutefois, semble-t-il, invoquer l'ensemble de la tradition du monastère qui comptait un « roi Dagobert » parmi ses premiers donateurs, pour expliquer la présence à St-Ghislain de reliques d'un homonyme de ce roi (50). Elles ont été reconnues une dernière fois en 1637 (51). Un second établissement religieux de la ville, le couvent des Sœurs Noires, fondé en 1484, possède parmi ses reliques une pyxide de cuivre doré, d'assez belle facture (XV^e-XVI^e siècles) qui contiendrait le « chef

(46) Cf. J. NICOLAS, L'ancienne église de Stenay, *Bull. Mens. de la Société d'archéologie Lorraine*, 3^e année, 1903.

(47) Le patronyme de St. Dagobert à Longwy est attesté dans une visite de 1570 publiée par I. W. HEYDINGER, *Archidiaconatus tituli S. Agathæ Longuionis*, Trèves 1884, p. 227.

(48) Même référence, p. 15.

(49) Dipl. sp. n^o 52 de l'édition des *M.G.H.* (rédigé sans doute dans la première moitié du XIII^e siècle). A ce sujet E. EWIG, *Trier im Merowingerreich*, Trèves, 1954, 171 et suiv. 180.

(50) Annales de l'abbaye dans REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur, Hainaut et Luxembourg*, T. VIII, 1848, p. 241 et suiv., p. 328. Signalons également la présence de Dagobert I^{er} à l'obituaire de l'abbaye à la date du 15 janvier.

(51) Dom BAUDRY dans *Annales du cercle archéologique de Mons*. 26, p. 79.

de Saint Dagobert » (52). Ici encore, on ignore dans quelles conditions le couvent aurait été mis en possession de ces reliques. Il est cependant possible de conjecturer que ce fut à la suite des incidents qui se déroulèrent à Stenay en 1591 : cette année-là, la ville fut prise d'assaut par les Huguenots qui saccagèrent le prieuré et en dispersèrent les reliques (53) ; peut-être quelques-unes parvinrent-elles à Mons. D'autres furent regroupées à Stenay et placées dans une châsse qui rentra dans l'église du prieuré en 1608.

De façon générale, la première moitié du XVII^e siècle fut marquée localement par une certaine renaissance du culte de Saint Dagobert, non point d'ailleurs au prieuré mais à l'église paroissiale. Le prieuré avait été sécularisé en 1580 par le duc Charles III de Lorraine et uni par lui à la primatiale de Nancy. Les moines se retirèrent ; quant aux bâtiments claustraux, ils furent détruits lors de la construction de la citadelle et l'église réduite à n'être plus qu'une chapelle de secours de l'église paroissiale. Elle continua cependant à abriter provisoirement la châsse du roi. Deux fois par an, le jour de l'Ascension et le 10 septembre, celle-ci était promenée en une grande procession à laquelle participaient non seulement la ville, mais aussi les villages des environs (54). Finalement un curé très actif dans cette restauration, Jean Floncel, celui-là même auquel Wilthemius dédia son commentaire des *Acta Dagoberti regis*, installa définitivement la châsse à l'église paroissiale (1645), où elle devint l'objet d'un pèlerinage local (55).

*
* *

(52) Donnée traditionnelle dont la critique est difficile. Une des premières mentions de ce reliquaire se trouve dans G. J. DE BOUSSU. *Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle*, Mons, 1725, p. 162 et dans B. DE MONTFAUCON. *Les monuments de la monarchie française* I, 1729, p. 177. Je remercie ici vivement M^{lle} L. TONDREAU qui s'est donné la peine de faire des recherches à Mons et de me procurer la photographie du reliquaire.

(53) Exposé sommaire de ces faits dans WILTHEMIUS, *Acta* (1653), p. 80-2.

(54) Cf. J. NICOLAS *op. cit.*, p. 219, 258.

(55) Il fit aussi consigner par écrit en 1665 que trois ans plus

Nous voici parvenus au dernier épisode de cette histoire. La première moitié du XVII^e siècle où l'on sauvait à Stenay quelques vestiges d'un long passé est aussi celle où les études historiques firent poser à nouveau le problème de l'identité du roi qui était l'objet de ce culte. Deux dates sont à noter ici : 1646, redécouverte de Dagobert II par Adrien de Valois ; 1655, publication par le Bollandiste Henschenius de sa *Diatriba de tribus Dagobertis* où il restituait à Dagobert II sa place dans la série des rois mérovingiens (56). Utilisant la vie de Wilfrid d'York, il établissait le retour d'Irlande de Dagobert II, mais beaucoup trop tôt, en 662 au lieu de 676. Au cours de ces quatorze ans, Henschenius influencé sans doute par des traditions alsaciennes, situait Dagobert en Alsace, que sa mère aurait obtenue pour lui de Childéric II (en même temps d'ailleurs que les « provinces transrhénanes »). Il se serait marié avec une « duchesse » saxonne dont il aurait eu plusieurs enfants, parmi lesquels deux filles, Irmine et Adèle. Après l'assassinat de Childéric II, Dagobert serait devenu roi d'Austrasie. Telle fut la cause de la guerre qu'il eut à soutenir contre Thierry III et dont Henschenius retrouva la trace dans un passage de la vie de Sainte Salaberge. Sorti victorieux de ce conflit, il ne régna plus longtemps puisqu'il succomba à une conjuration « fomentée par la ruse de ducs et l'assentiment des évêques » comme le note fortement la Vie de Wilfrid : il fut assassiné à Stenay et considéré dès lors comme un saint. Le saint de Stenay est donc bien Dagobert II et non, comme on l'admettait jusqu'alors, Dagobert III. Telle est, pour notre propos, la donnée fondamentale de la *Diatriba*, à laquelle se rallièrent progressivement les historiens, Mabillon parmi les tout pre-

tôt des reliques de St Dagobert prélevées dans une ancienne châsse furent remises par l'évêque auxiliaire de Trèves au curé de Longwy, cf. J.B. KAISER, *Das Archidiakonat Longuyon am Anfang des 17. Jahrhunderts*, Heidelberg, 1928, II, p. 134.

(56) Voir aussi du même auteur *De genealogia regum Dagobertinorum* AA. SS. Mars III (1668) et *Exegesis praeliminaria innovans et stabiliens diatribam*, AA. SS. Avril III (1675).

miers (57) ; le traité d'Henschenius ouvrit ainsi la voie à de nouvelles recherches historiques au bout desquelles se trouve la mémoire magistral de L. Levillain sur la succession austrasienne au VII^e siècle (58). N'ayant pas à revenir là-dessus, nous nous bornerons, pour terminer cette étude, à observer les derniers enrichissements de l'image hagiographique de Dagobert II, à partir de la redécouverte du personnage surtout.

Cet enrichissement se présente comme un transfert partiel à Dagobert II de traditions qui adhéraient à son ancêtre homonyme Dagobert I^{er}. Ainsi en fut-il d'Irmine et d'Adèle longtemps considérées comme des filles de ce dernier et dont on fit à la suite des travaux d'Henschenius et de son confrère Papebroch, des filles de Dagobert II ; par elles, la tradition de ce dernier rayonna sur les monastères d'Échternach, d'Oeren, et de Pfalzel dans le diocèse de Trèves (59). Mais c'est en Alsace surtout que le souvenir de Dagobert II connut un certain éclat. Sa résurgence se trouva préparée par un riche faisceau de traditions sur Dagobert I^{er} au règne duquel on associait les évêques mérovingiens de Strasbourg les plus illustres, Arbogast et Florent, dont l'épiscopat se situait en réalité dans la deuxième moitié du VI^e siècle. Dès le XIII^e siècle les *Annales Marbacenses* fixaient en 673 la date de la mort de Florent ; deux siècles plus tard le chroniqueur Twinger de Koenigshofen la plaçait en 676, et cette date adoptée par les historiens qui vinrent après lui prédisposait en quelque sorte Dagobert II à être associé à Saint Florent. Le lien entre les deux personnages a été effectivement tissé au XVIII^e siècle par Grandidier pour lequel Florent fut un compagnon de Dagobert II venu avec lui d'Irlande ; il se retira d'abord dans la solitude des Vosges d'où il ne sortit que sur les prières instantes du roi

(57) *Annales OSB*, I, 512-3, 534-8, 551. Voir en particulier ici comment il essaie de corriger le jugement porté par la Vie de Wilfrid sur le complot organisé par les grands et les évêques contre le roi.

(58) Sous ce titre dans *R.H.* 112, 1913, 62-98.

(59) Voir dans l'éd. des *M.G.H.* les *DD* sp. 52, 55-57, 60.

qui après la mort d'Arbogast le fit monter sur le siège épiscopal de Strasbourg, Wilfrid d'York ayant décliné cet honneur (60). Parallèlement, on notera que différents monastères alsaciens, tel Haslach où le souvenir de Florent était fortement enraciné, ont attribué à des donations de Dagobert II une partie de leurs propriétés (61). De façon générale enfin, il semble que la renaissance du souvenir de Dagobert II soit la cause essentielle de la persistance du culte du roi mérovingien jusque de nos jours, à la date du 23 décembre, dans les cathédrales de Verdun et de Strasbourg (62).

Quelques traits généraux, en somme, se détachent de cette étude. Au départ, un personnage quasi inconnu, dont l'identification a changé dans l'esprit des hommes. Une légende élaborée de toutes pièces où percent encore, malgré la date tardive de sa rédaction, des traces du mythe royal pré-chrétien. Un culte très réduit enfin, à caractère essentiellement local : jamais Saint Dagobert n'est devenu patron d'un grand ensemble territorial. Celui qui demeure dans l'histoire comme l'un des saints rois les plus anciens est aussi l'un des plus obscurs par suite des incertitudes auxquelles donnait lieu sa personne. Incertitudes cependant, qui l'ont, il faut la reconnaître aussi, finalement sauvé de l'oubli.

Dijon

Robert FOLZ.

(60) Nous empruntons ces détails au livre de M. BARTH, *Der heilige Florentius, Bischof von Strassburg*, *Arch. de l'Eglise d'Alsace*, T. 20, 1951-2.

(61) Voir passim P. BERAÏN, *Mémoires historiques sur le règne des trois Dagobert*, Strasbourg, 1717 (l'auteur était chanoine et custode de la collégiale d'Haslach).

(62) A Verdun, sous le rite semi-double, 3 leçons propres (d'après les données de Mabillon); oraison *Deus qui populo tuo ...* qui se trouvait déjà dans un bréviaire du XIII^e siècle (Bibliothèque de Verdun, ms 117, Leroquais IV, 321). Depuis 1960 la fête n'est plus qu'une mémoire, alors qu'elle n'existe plus au propre de Strasbourg.